Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973) **Heft:** 249

Artikel: Privilégier l'animation communautaire

Autor: Knechtli, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027965

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Privilégier l'animation communautaire

Messieurs les rédacteurs,

C'est avec un certain étonnement que j'ai pris connaissance de votre article concernant la Télévision par câble. Je pense qu'il y manque une chose essentielle. C'est l'évocation d'une véritable Télévision communautaire faite par et pour les habitants d'un quartier, par exemple.

Je vais essayer de n'être pas trop long et de vous expliquer ce que j'entends par Télévision communautaire.

Dans votre article vous laissez entendre que l'on ne pourrait se passer de publicité. Je pense que cela est faux et dangereux. Il ne faut pas que cette Télévision soit comme les autres assujettie à un système économique car l'équation est simple. Les gens qui investiront sur un réseau de câbles auront (et les lois économiques qui nous régissent les y obligent à cet égard) à être regardés. Inutile à ce moment-là d'élargir la concession, la SSR réussit très bien sur ce plan. Car à vouloir contenter tout le monde, le dénominateur commun devient l'insignifiance.

Je pense au contraire, qu'il faut développer la Télévision communautaire au niveau du quartier.

Deux étapes importantes

Faux! Nous avons toujours plaidé ardemment pour l'animation communautaire par la TV par câble, mais notre réponse sera pourtant plus longue que d'ordinaire, car sont posées ici deux questions fondamentales pour l'avenir de la télévision locale: d'une part le software, c'est-à-dire le contenu même d'une télévision locale, d'autre part son financement.

Les spécialistes distinguent quatre étapes dans le développement de la télévision par câble :

Avec des ambitions modestes, un journal local par exemple, elle pourrait en première étape, prendre la forme d'une émission d'une demi-heure par semaine. La télévision locale ne doit pas forcément plaire. C'est à cette condition qu'elle contribuera à rétablir la discussion, les contacts entre les habitants d'un quartier. Je reprendrai à ce titre une partie de votre éditorial du No 228 où vous disiez à propos de l'article 36 quater : « Si l'on veut que la pluralité trouve des moyens d'expression, si les minorités doivent aussi avoir la parole sur l'antenne, il faut admettre que les valeurs majoritaires ne seront pas respectées. Cela ne signifie pas qu'elles seront bafouées mais à coup sûr qu'elles seront contredites ».

Avec des objectifs limités, les moyens financiers sont parfaitement assimilables par des collectivités locales, ce ne sont pas les sommes avancées par la presse romande (qui il faut bien le reconnaître a des raisons bien précises, dans la mesure où elle ne peut pas prendre le contrôle des réseaux locaux, de laisser planer dans l'opinion publique le coût élevé de la télévision locale.

En conclusion je dirai que si la Télévision communautaire arrive à créer de nouveaux rapports sociaux dans les quartiers, elle aura rempli pleinement sa mission, dans une société condamnée à se remettre perpétuellement en question.

Albert Knechtli

Conseiller municipal, Genève

- 1. La réception et la diffusion par le câble des émissions hertziennes.
- 2. La diffusion de signaux locaux : informations locales, émissions communautaires, services divers (programmes éducatifs, météo, etc).
- 3. La communication dans les deux sens, ce qui permettrait la télévision à la carte, le téléenseignement, etc.
- 4. L'intégration de l'informatique, c'est-à-dire la téléconsultation d'ordinateurs, de banques de données, etc.

Nous ne faisons pas de télévision-fiction. Les générations 3 et 4 de la télévision par câble sont à l'état de prototypes avancés. Et nous savons que le temps entre expérimentation et diffusion-commercialisation devient toujours plus bref.

Le contexte helvétique

En Suisse, pour l'instant, nous en sommes encore à la première et à la deuxième génération. Pour cette dernière, qui a été expérimentée à Renens et à Fribourg, quel devrait être le contenu? Nous l'avons précisé: informations locales, émissions communautaires, services divers. Vous souhaitez privilégier l'animation communautaire, qui donnerait à chacun, en particulier aux minorités, le droit à la communication audiovisuelle, pour ranimer la communication sociale et la démocratie. Parfaitement d'accord! Mais sans oublier que la télévision par câble ouvre aussi d'autres perspectives qui ne sauraient être négligées.

Un appoint : la publicité

Deuxième question: le financement. Nous ne pensons pas que les municipalités et les associations à but non lucratif puissent assumer seules les charges financières du développement de la télévision par câble. Même si les frais d'infrastructure sont réduits au minimum par l'utilisation d'équipements collectifs existants — écoles, centres de loisirs — ou par la mise en place d'un matériel léger. La publicité pourrait donc apporter un appoint appréciable. Mais comme les émissions locales doivent être différentes des émissions officielles, la publicité doit être aussi différente; c'est-à-dire locale, purement informative, et ceci, sans exception possible.

A cela, plusieurs avantages: un apport financier, des informations locales nécessaires, la disparition progressive des innombrables réclames dans les boîtes à lettres. - (réd.)